

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**Du lundi 21 mars 2022 à 19h Salle Veyre, Mairie de Maurs**

**Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance**

Etaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL Muriel COMBRET, Jean-Paul BARDET, Bernard GASTON, Cédric CANET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

Etaient absents et avaient donné procuration : Nadine TEULLET donne procuration à Gilles PICARROUGNE, Régine FONTANEL donne procuration à Audrey FORESTIER-GRAMOND, Florence CAMPERGUE donne procuration à Cédric CANET, Jean-François CABEZON donne procuration à Monique DELORT.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Françoise CAYROU.

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2022**

A la demande de Madame DELORT, il est rajouté à la remarque sur une décision du Maire « sans être en désaccord sur le principe ».

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE**

→ **POUR INFORMATION DU CONSEIL**

**3) AVIS SUR CREATION ARRETE PREFECTORAL ZONE PREVENTIVE TERMITES CHATAIGNERAIE**

**DEL – 05/02/2022/03/21**

Monsieur le Maire présente la sollicitation reçue le 14 février de Monsieur le Préfet qui en application de l'article L.131-3 du code de la construction et de l'habitation, sollicite l'avis du conseil municipal sur la prise d'un arrêté délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être par les termites sur le territoire de la C.C. Châtaigneraie Cantalienne.

Sur Maurs, plusieurs maisons de la rue Figeagaise et du quartier du Vallon ont été identifiées avec des termites.

Il semble donc indispensable de prendre les mesures de sauvegarde appropriées pour permettre de suivre l'évolution des zones infestées et de classer l'ensemble des communes composant la CCCC comme zone termitée ou susceptible de l'être à court terme.

D'autre part les départements voisins de l'Aveyron, du Lot et de la Corrèze ont déjà pris ce type d'arrêté comme l'ensemble du sud-ouest de la France.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis très favorable.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'émettre un avis favorable à la proposition d'arrêté de Monsieur le Préfet,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**4) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CAMP**

**DEL – 06/02/2022/03/21**

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2021, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2021 dont vous avez une synthèse ci-dessous et qui laisse apparaître qu'il y a eu une écriture en 2021 :

Lotissement Le Camp	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	14 682.12 €		25 139.45 €		39 821.57 €	
Opérat° exercice	0.00 €	14 682.12 €	0.00 €	0 €	0.00 €	14 682.12 €
Total	14 682.12 €	14 682.12 €	0.00 €	0 €	39 821.57 €	14 682.12 €
Résultat exercice		14 682.12 €	0.00 €	0 €	0.00 €	14 682.12 €
Résultat global	0.00 €	0.00 €	25 139.45€		25 139.45 €	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

☞ **De déclarer que le Compte de Gestion 2021 Budget annexe lotissement « Le Camp » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**

☞ **D'approuver le Compte Administratif 2021 Budget annexe lotissement « Le Camp » dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**5) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CONTE****DEL – 07/02/2022/03/21**

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2021, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2021 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

Lotissement Le Conte	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			94 256.25€		94 256.25 €	
Opérat° exercice	69 031.40 €	63 460.00 €			69 031.40 €	63 460.00 €
Total	69 031.40 €	63 460.00 €	94 256.25 €		163 287.65 €	63 460.00 €
Résultat exercice	5 571.40 €	0 €			5 571.40 €	
Résultat global	5 571.40 €	0 €	94 256.25 €		99 827.65 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ De déclarer que le Compte de Gestion 2021 Budget annexe lotissement « Le Conte » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

↳ D'approuver le Compte Administratif 2021 Budget annexe lotissement « Le Conte » dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

**6) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE AEP****DEL – 08/02/2022/03/21**

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2021, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2021 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

AEP	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		224 563.95 €		6 220.17 €		230 784.12 €
Opérat° exercice	287 004.54 €	351 945.59 €	360 651.17 €	800 023.41 €	647 665.71 €	1 151 969.00€
Total	287 004.54 €	576 509.54 €	360 651.17 €	806 243.58 €	647 665.71 €	1 382 753.12€
Résultat exercice		64 941.05 €		439 372.24 €		504 313.29 €
Résultat global		289 505.00		445 592.41 €		735 097.41 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ De déclarer que le Compte de Gestion 2021 Budget annexe AEP dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

↳ D'approuver le Compte Administratif 2021 Budget annexe AEP dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

**7) APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET ANNEXE AEP****DEL – 09/02/2022/03/21**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **289 505.00 €** et un excédent d'investissement de **445 592.41 €**,

- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Excédent d'investissement	445 592.41 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Déficit sur restes à réaliser	0.00 €
<b>Excédent total de financement</b>	<b>445 592.41 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

↳ D'affecter le résultat, au BP 2021, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves **0.00 €**

- au compte de dépenses 001 – résultat investissement reporté **445 592.41 €**

- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté **289 505.00 €**

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

## 8) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

DEL – 10/02/2022/03/21

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.  
Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2021, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2021 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

Général Cne	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		468 503.95	416 382.69		416 382.69	468 503.95
Opérat° exercice	2 000 064.91	2 192 782.97	1 257 450.42	1 505 054.72	3 257 515.33	3 697 837.69
Total	2 000 064.91	2 661 286.92	1 673 833.11	1 505 054.72	3 673 898.02	4 166 341.64
Résultat exercice		192 718.06		247 604.30		440 322.36
Résultat global		661 222.01	168 778.39			492 443.62

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 abstentions) :

- ↳ De déclarer que le Compte de Gestion 2021 Budget Général dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ↳ D'approuver le Compte Administratif 2021 Budget Général dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ ADOPTE A LA MAJORITE

## 9) APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET GENERAL

DEL – 11/02/2022/03/21

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **661 222.01 €** et un déficit d'investissement de **168 778.39 €**,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Déficit d'investissement	168 778.39
Restes à réaliser Dépenses	
Restes à réaliser Recettes	
Déficit sur restes à réaliser	
<b>Déficit total de financement</b>	<b>168 778.39</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité (4 abstentions) :

↳ D'affecter le résultat, au BP 2022, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves **168 778.39 €**
- au compte de dépenses 001 – résultat investissement reporté **168 778.39 €**
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté **492 443.62 €**

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

→ ADOPTE A LA MAJORITE

## 10) APPROBATION CREATION CDD SAISONNIER 2022, ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DEL – 12/02/2022/03/21

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents **pour la piscine et les services techniques**, compte tenu d'un accroissement temporaire du service.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée.

La rémunération sera déterminée selon le premier grade et l'échelon 1 d'adjoint d'animation ou d'adjoint technique où sur la base du SMIC.

Les CDD seront les suivants :

- **3 CDD de 35h/hebdomadaire pour juillet et août 2022, Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives, fonction de maître-nageur (1 pour 2 mois, 1 pour juillet et 1 pour août) ;**
- **3 CDD de 35h/hebdomadaire, un pour juillet et deux pour août 2022, adjoint technique, fonctions de Régie, accueil et ménage à la piscine municipale et activités annexes (grange du Truel le jeudi matin) ;**
- **2 CDD 35h/hebdomadaire, un pour juillet et un pour août 2022, adjoint technique, fonctions espaces verts, nettoyage, matériel animation et entretien des bâtiments pour les services techniques.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter la proposition du Maire**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **que les dispositions de la présente délibération prendront effet immédiatement**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **11) INFORMATIONS DIVERSES MONSIEUR LE MAIRE**

- **Information sur la coupure d'eau du week-end** : Dimanche 20 Mars, une coupure d'eau sur le secteur du Vallon est intervenue suite à une fuite d'eau qu'il n'était pas possible de réparer le dimanche après-midi malgré le service astreinte communal et l'appel à une entreprise, à cause du manque de pièces et de matériels disponibles. Une entreprise est intervenue dès le lundi matin afin de réparer cette fuite et reconnecter ce secteur au réseau d'eau.
- **Information application "ma sécurité"** : Patrice LAVERGNE présente cette nouvelle application créée à l'initiative de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie. Elle permet un échange rapide et sûr entre la population et les forces de l'ordre, pour qu'ils gagnent en réactivité.
- **Information sur l'infection d'influenza aviaire** : Suite à la déclaration d'un élevage contaminé sur la commune voisine de Quézac, la commune de Maurs a été intégrée dans un périmètre règlementé hautement pathogène. Les élus de Maurs se sont mobilisés pour faire connaître les bonnes pratiques à adopter en cas de risque d'influenza aviaire aux détenteurs d'élevage (pour commerce comme pour usage personnel) sur la commune.
- **Petites Villes de Demain** : Le Maire présente au conseil municipal le programme des 36 élèves de l'Ensac École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand en résidence à Maurs pendant la semaine pour un projet autour de la revalorisation de la commune. Ils arpenteront les rues de notre belle cité, prendront des photos et pourront même venir à la rencontre des Mauroises et Maurois pour les questionner sur la vie dans la "Petite Nice" du Cantal. L'objectif de cette résidence est de stimuler des projets de territoire et d'amener de nouvelles visions et manières d'appréhender les "petites villes de demain".
- **Crise Ukrainienne** : Monique DELORT questionne le Maire sur l'accueil des ressortissants ukrainiens dans le Cantal. Le Maire, qui participe au comité de pilotage pour le département, sous l'égide du Préfet, présente la situation actuelle en matière d'accueil des déplacés et revient sur le magnifique élan de générosité des maurois et des habitants du bassin de vie. De nombreux dons ont été collectés en Mairie par les élus et les bénévoles de l'antenne de Maurs de la Protection Civile à l'attention des ukrainiens.
- **Employés de la SAM** : Monique DELORT demande où en est la motion proposée par Monsieur le Maire en soutien aux salariés de la S.A.M à Viviez, lors d'un précédent conseil municipal. Le Maire revient sur la situation actuelle de cette entreprise et confirme qu'une motion de soutien sera présentée lors du prochain conseil municipal (le 11/04/2022).
- **SOPA** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la motion de soutien à la Société SOPA de Cros-de-Montvert dont quarante emplois sont menacés.
- **Visite Préfectorale** : Monsieur le Maire répond à la question de Gilles PICARROUGNE concernant le déplacement de Monsieur le Préfet sur la commune de Maurs le samedi 5 mars. Le Maire revient sur le déroulé de cette visite co-élaborée avec le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, Michel TEYSSEDOU et le Maire de Saint-Etienne de Maurs, Michel FEL.

La séance est levée à 21h15

**Séance du Conseil Municipal du lundi 21 mars 2022**

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance Françoise CAYROU	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL  Pouvoir à A.FORESTIER-GRAMOND	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL	M. COMBRET	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE  Pouvoir à C. CANET	B. GASTON	C. CANET	
J. F. CABEZON  Pouvoir à M. DELORT	N. TEULLET  Pouvoir à G. PICARROUGNE	G. PICARROUGNE	M. DELORT